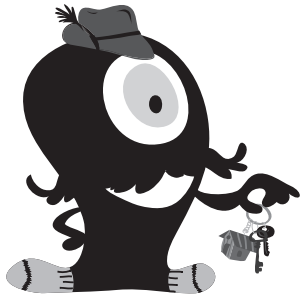


HIVER 2007-2008

**Vous êtes propriétaire aux Arcs, vous avez choisi de louer votre appartement sans l'aide d'une agence immobilière et vous voulez profiter d'avantages dans votre station ?**



## POUR OBTENIR VOTRE CARTE LES ARCS PRIVILÈGES

- Complétez ce bulletin d'adhésion et renvoyez-le nous par courrier (conservez une photocopie de ce document).
- Ne remplissez qu'un seul bulletin par famille (personnes vivant à la même adresse).
- Joignez un justificatif de propriété récent par appartement de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, charges de co-propriétés, etc.).
- N'oubliez pas de signer votre formulaire avant de nous l'envoyer.



## BULLETIN D'ADHESION AU COMPTE LES ARCS PRIVILÈGES

**Vous :**  
 Nom ..... Prénom .....  
 Date de Naissance .... / .... / .... Sexe M  F   
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville ..... Pays .....  
 Tél.\* ..... Portable\* ..... E-mail\* .....@ .....

\* Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la SMA par e-mail ou par téléphone, merci de cocher la case ci-contre   
 \* Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de ses partenaires contractuels par e-mail ou par téléphone, merci de cocher la case ci-contre

**Votre adresse aux Arcs :**  
 Bourg-Saint-Maurice  Arc 1600  Arc 1800  Arc 1950  Arc 2000  
 Résidence ..... N° Appt ..... Nb de lits ..... (indispensable)

**Votre conjoint :**  
 Nom ..... Prénom ..... Date de naissance .... / .... / ....

**Vos enfants :**

Nom .....	Prénom .....	Date de naissance .... / .... / ....
Nom .....	Prénom .....	Date de naissance .... / .... / ....
Nom .....	Prénom .....	Date de naissance .... / .... / ....
Nom .....	Prénom .....	Date de naissance .... / .... / ....
Nom .....	Prénom .....	Date de naissance .... / .... / ....
Nom .....	Prénom .....	Date de naissance .... / .... / ....

Conformément à la loi Informatique et Libertés, l'ensemble des informations, sauf celles visées par un astérisque, sont obligatoires pour la validation de votre bulletin d'adhésion. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, votre demande d'adhésion au compte vous sera refusée. Ces informations sont destinées à la SMA et pourront être transmises à ses partenaires contractuels. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes sur les informations vous concernant auprès de SMA-Service Marketing-Chalet des Villards-Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice. Responsable de traitement : SMA Finalités du traitement : Prospection et gestion commerciale.

Fait à  Le

Signature :

**Cadre réservé au service**

N° de carte :  
Date d'envoi :

Pour nous contacter :  
**SMA - Les Arcs Privilèges**  
 Chalet des Villards - Arc 1800 - 73700 BOURG-SAINT-AURICE  
 E-mail : proprietaires@ski-lesarcs.com

**NOUVEAU**  
 Économique, écologique et gratuit, remplissez votre demande d'adhésion en ligne sur : **www.lesarcs.com**  
 Accédez à l'espace "Propriétaires" et cliquez sur le programme "Les Arcs Privilèges".



# CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMPTE LES ARCS PRIVILÈGES

**La demande d'adhésion au Compte Les Arcs Privilèges vaut acceptation des conditions d'utilisation énoncées ci-après.**

## Qui peut adhérer ?

Tout propriétaire sur Les Arcs et Bourg-Saint-Maurice qui le justifie.

## Qu'est-ce que le Compte Les Arcs Privilèges ?

Profitez d'avantages exclusifs grâce aux achats de forfaits de ski engendrés par vos locataires (ou occupants de votre logement aux Arcs) ou vos propres achats.

Le Compte Les Arcs Privilèges se compose d'une Carte Les Arcs Privilèges attribuée à chaque propriétaire des Arcs ayant fait la demande écrite en remplissant le bulletin d'adhésion correspondant (au recto).

Cette Carte devra être obligatoirement présentée au point de vente lors de l'achat de forfaits de ski pour vous même et/ou votre famille.

16 coupons avec le n° de Carte Les Arcs Privilèges vous seront attribués. Ces coupons devront être remis à vos locataires en séjour aux Arcs et permettront de cumuler des points sur votre Compte Les Arcs privilèges. Envoyez à chaque locataire un coupon pour qu'il puisse le présenter au point de vente au moment de l'achat de ses forfaits de remontées mécaniques. Incitez vos locataires à remplir ces coupons ! Ces achats seront enregistrés sur votre Compte Les Arcs Privilèges.

## Les points...

Lors de l'achat de forfaits de ski au tarif public par vos locataires ou vous-même (uniquement dans un point de vente), les points correspondant à ces achats seront crédités sur votre compte.

Vous pourrez, à compter de l'été et/ou de l'hiver suivant pour une durée de 2 ans, utiliser ces points contre des forfaits de ski gratuits, des réductions dans certains commerces et avantages divers dans la station et ailleurs.

A défaut, les points non utilisés durant ces périodes seront définitivement perdus.

**Attention** : à vous d'être incitatif pour que vos locataires présentent bien leur coupon au point de vente !

Sans présentation du coupon dûment rempli, les achats de vos locataires ne pourront pas être crédités sur votre Compte Les Arcs Privilèges.

Les barèmes d'attribution de cadeaux sont revus à la hausse et diversifiés. Un courrier sera envoyé à tous les adhérents au programme COMPTE LES ARCS PRIVILÈGES en juin avec le relevé des points engendrés par les achats de l'hiver passé... Toute réclamation concernant le relevé doit être effectuée par écrit dans les 2 mois à compter de la date du relevé à l'adresse suivante : SMA Marketing Propriétaires – Chalet des Villards – 73700 Arc 1800

## Les avantages proposés...

L'accès aux dits avantages obéit aux conditions générales de vente des fournisseurs-partenaires. La SMA ne saurait voir sa responsabilité engagée concernant d'une manière générale la fourniture d'un service ou produit par un fournisseur partenaire.

## Délivrance de la Carte...

La délivrance de la Carte Les Arcs Privilèges et son utilisation par l'adhérent au programme Compte Les Arcs Privilèges sont régies par les conditions générales décrites ci-après.

La Carte est délivrée par la Société les Montagnes de l'Arc (SMA) et ne peut donc être utilisée que dans les points de vente de la SMA aux Arcs, Bourg-Saint-Maurice ou Villaroger.

La Carte Les Arcs Privilèges est personnelle et gratuite. Il ne sera délivré qu'une seule carte par propriétaire. Cette carte est incessible et intransmissible.

Elle vous est délivrée après enregistrement de votre demande d'adhésion accompagnée d'un justificatif de propriété aux Arcs.

## Perte ou vol de la Carte

Merci de le signaler :

- Par téléphone : au 04 79 04 25 03.
- Par courrier à : SMA - Marketing Propriétaires - Le chalet des Villards - 73700 Les Arcs 1800 - France
- Par mail : [proprietaires@ski-lesarcs.com](mailto:proprietaires@ski-lesarcs.com)

La SMA peut à tout moment mettre fin au dit compte. Dans ce cas, elle en informera les adhérents qui disposeront alors d'un délai de 6 mois pour demander la conversion de leurs points en avantages. De même, l'adhérent peut à tout moment et sans motif à fournir, résilier son adhésion. Cela emporte de plein droit l'annulation de ses points.

Tout comportement abusif ou frauduleux dans l'utilisation du compte par un adhérent entraîne sans délai la résiliation et l'annulation des points.

## Société Les Montagnes de l'Arc

SMA - Marketing Propriétaires - Le chalet des Villards - 73700 Les Arcs 1800 - France

E-mail : [proprietaires@ski-lesarcs.com](mailto:proprietaires@ski-lesarcs.com)